

Rapport commission santé-social

Quelques points pour le rapport annuel 2024

Pour des raisons d'efficacité et de meilleure répartition des tâches, la commission santé-social s'est scindée en deux pour constituer ainsi deux commissions distinctes - commission sociale respectivement commission santé - lesquelles fonctionnent selon leur propre rythme. Elles maintiennent cependant une étroite collaboration et se sont retrouvées en plénière à quatre reprises au cours de l'année. Voici quelques points forts de leurs activités respectives en 2024 :

Commission sociale :

Notre commission est composée de 6 membres. Outre les rencontres et activités à l'interne afin de renforcer les collaborations avec la nouvelle équipe de l'Office social, nous nous sommes mobilisés essentiellement sur deux problématiques : celle du logement destiné aux personnes âgées, plus particulièrement celle des immeubles à encadrement pour personnes âgées (IEPA), l'autre thématique étant celle des prestations complémentaires.

En ce qui concerne les IEPA : diverses actions ont été menées, les unes en collaboration avec l'ASLOCA afin de défendre auprès des fondations propriétaires les locataires touchés par de lourdes rénovations de leurs immeubles, les autres en réunissant régulièrement une coordination inter-IEPA composée d'habitant.e.s provenant à ce jour d'une dizaine d'immeubles. Ces moments d'échange et de partage d'informations permettent ainsi de formuler des demandes et des revendications auprès des propriétaires, des régies et du secteur IEPA de l'IMAD.

En ce qui concerne les prestations complémentaires : nous avons accumulé des données critiques mettant en évidence les trop nombreux dysfonctionnements du Service cantonal des prestations complémentaires. En collaboration avec l'Office social, un dossier est en cours d'élaboration en vue d'interpeller les responsables de ce service et du Département de la cohésion sociale.

Commission santé :

Notre commission est composée de 5 membres. Nous nous sommes investis principalement sur deux problématiques au cours de l'année, soit, l'autodétermination et la canicule.

En ce qui concerne l'autodétermination, nous avons poursuivi les entretiens selon la formule lancée l'année précédente. Ces entretiens portent aussi bien sur les directives anticipées que sur les décisions de vie, comme le certificat pour cause d'inaptitude et les diverses procurations qui y sont rattachées. Les contacts ont tous été chaleureux, enrichissants et très profitables aussi bien aux sollicitant qu'aux intervenants, membre de notre commission.

En ce qui concerne le sujet de la canicule, nous avons envoyé un courrier, signé conjointement par notre président, au comité de l'ASLOCA afin de solliciter une action commune ASLOCA-AVIVO et d'examiner les solutions d'adaptation envisageables des logements et de promouvoir une habitabilité décente en cas de canicule. Des contacts ont été également pris auprès de la direction de l'IMAD et de l'Office cantonal de la santé afin de mieux évaluer les populations vulnérables concernées par la canicule.

